



PRÉFET DU GARD

Préfecture du Gard

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'environnement, des installations classées
et des enquêtes publiques

Commune de NIMES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement d'un parc urbain paysager sur le site des anciennes pépinières Pichon, à la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation de ce projet et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes

Par arrêté préfectoral n° 30-2019-08-12-001 du 12 août 2019, une enquête publique relative au projet d'aménagement d'un parc urbain paysager sur le site des anciennes pépinières Pichon, sur le territoire de la commune de Nîmes, est ouverte en mairie de Nîmes durant 32 jours consécutifs, **du mardi 17 septembre 2019 à 8 heures au vendredi 18 octobre 2019 à 17 heures.**

Cette enquête publique est préalable :

- à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement d'un parc urbain paysager sur le site des anciennes pépinières Pichon
- à la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du projet
- à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet d'aménagement d'un parc urbain paysager sur le site des anciennes pépinières Pichon, la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du projet et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes, ou un arrêté de refus.

Monsieur Daniel DUJARDIN, officier de la Marine Nationale, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Nîmes, le 1er juillet 2019.

La mairie de Nîmes, service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 est désignée comme siège de l'enquête publique unique.

Les pièces du dossier soumis à enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, en mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9, du lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête publique unique sur le site internet disponible à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/1497>

En outre, un accès gratuit aux dossiers est mis en place sur un poste informatique prévu à cet effet dans les locaux de la mairie de Nîmes, aux adresse, jours et heures mentionnés ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique du projet de réalisation du parc urbain paysager sur le site des anciennes pépinières Pichon, sur la cessibilité des biens nécessaires à sa réalisation et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Nîmes, pourront être, par toute personne intéressée, soit :

- 1) Consignées sur le registre d'enquête publique, au format papier, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux en mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard - 30033 Nîmes cedex 9, du lundi au vendredi inclus, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- 2) Adressées par correspondance, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur sur le projet de réalisation du parc urbain paysager sur le site des anciennes pépinières Pichon, domicilié en Mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9.
- 3) Adressées directement sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse URL suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1497>, onglet « Déposer une observation ».
- 4) Adressées par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-1497@registre-dematerialise.fr.
- 5) Communiquées, par voie écrite ou orale, au commissaire enquêteur, qui sera en mesure de recevoir personnellement le public lors des permanences qui seront tenues en mairie, aux adresse, jours et heures suivants :

Mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard
30033 Nîmes cedex 9 :

le mardi 17 septembre 2019, de 9 heures à 12 heures (jour de l'ouverture de l'enquête)
le mercredi 25 septembre 2019, de 14 heures à 17 heures
le jeudi 3 octobre 2019, de 9 heures à 12 heures
le jeudi 10 octobre 2019, de 14 heures à 17 heures
le vendredi 18 octobre 2019, de 14 heures à 17 heures (jour de la clôture de l'enquête).

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique, ainsi que celles adressées par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur seront consultables sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/1497>, onglet « Les observations ».

Toute personne peut également s'adresser au responsable du projet en mairie de Nîmes – service foncier – 152, avenue Robert Bompard – 30033 Nîmes cedex 9 (Monsieur Thibault Deschanel, téléphone : 04.66.70.75.27.), site internet www.nimes.fr aux fins d'obtenir toutes informations relatives à ce projet.

Le présent avis sera affiché en mairie de Nîmes ainsi que sur le site concerné par le projet. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Nîmes, ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9.